

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2018-168

Le conseil d'administration s'est réuni le 25 septembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 14 septembre 2018.

- VU le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
 VU les statuts de l'Université ;
 VU le règlement intérieur de l'Université.

Point de l'ordre du jour : IIème Partie – P4.3 – Tarifs Colloque « 18ème Congrès International de l'ACAPS »

Exposé de la décision :

- Création d'une ligne budgétaire dédiée ;
- Création d'un système de paiement des frais d'inscription (type « Paybox »).

Les principaux éléments d'organisation :

- Intitulé : « 18ème congrès international de l'Association des Chercheurs en Activités Physiques et Sportives (ACAPS) »
- Date et lieux : du 29 au 31 octobre 2019 inclus
- Nom et prénom de l'organisateur : M. ANDRIEU Bernard Professeur des Universités
- Unité / UFR : UFR STAPS - Laboratoire TEC A 3625
- Nombre total de participants (orateurs et public) attendu : 400 (dont 20 membres de l'UFR STAPS) plus 5 conférenciers étrangers dispensés de paiement

Les aspects financiers de l'organisation du colloque :

- **Budget prévisionnel total de l'évènement** 133 467 €
- Budget de location des salles : 0 €
- Subvention attribuée par la Commission Recherche : 0 €
- Autre financements complémentaires acquis: 99 467 €

Les frais d'inscription TVA à 20% comprise audit colloque sont les suivants :

Catégorie	Tarif du 01/01 au 30/06/2019	Tarif au-delà du 30/06/2019
Enseignant chercheur individuel	340 €	410 €
Enseignants chercheurs groupe	309 €	Pas de tarif groupe après le 30/06/2019
Etudiant individuel	170 €	220 €
Etudiants groupe	147 €	Pas de tarif groupe après le 30/06/2019
Tarif préférentiel enseignant chercheur ou étudiant en individuel	150 €	150 €
Etudiants inscrits à l'UPDE	gratuit	gratuit

Montant des frais d'inscription escomptés par les organisateurs : 70467 € (hors TVA 20% - Pour information montant TTC 84560€)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le Conseil : 36
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 28
Abstentions : 00
Votes exprimés : 28
Contre : 00
Pour : 28

Fait à Paris, le 09 OCT. 2018

Le Président


Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Publié sur le site internet de l'Université le 09 OCT. 2018
Transmis au Recteur le : 09 OCT. 2018